Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212901763-20260330-CM2026300312M-DE

Nombre de conseillers • en exercice : 19 • présents : 18 • votants : 19	L'an deux mil vingt-six, le trente mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Alain PENNOBER, Maire. Présents: PENNOBER Alain, PENNANEACH Sylviane, LE PAGE Jacques, BODENAN Pascal, LE BOURCH Béatrice, PIRIOU André, LE MEUR Cathy, FLOCHLAY Denis, BOUTIN Gilles, CALVEZ Marie Elisabeth, LE MENN Michel, LANDREIN Marine, FERTIL André, DIVANACH Armelle, TYMEN Kevin, LE BRIS Christelle, GARGADENNEC Alan Absents excusés : HASCOET Valérie donne pouvoir à LE BOURCH Béatrice Elue secrétaire de séance : GARGADENNEC Alan
Date de convocation 24 mars 2026	

Assistait également à la réunion Sébastien LE GARREC, secrétaire générale de mairie.

12. Conseiller référent sécurité routière D2026-021

Depuis 2009, le préfet du Finistère a mis en place le réseau des élus référents sécurité routière. L'existence de ce réseau permet d'améliorer l'efficacité et la cohérence globale de la politique sécurité routière. Il s'inscrit dans la durée, afin de parvenir ensemble à réduire les accidents et leurs conséquences dramatique.

Le rôle de l'élu référent « sécurité routière » consiste principalement à :
- être l'interlocuteur reconnu en matière de « sécurité routière »,
- diffuser la culture « sécurité routière »,
- animer une politique « sécurité routière » dans la commune,
- mobiliser les acteurs locaux,
- participer au réseau des élus référents « sécurité routière ».

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du référent sécurité routière.

Vote :

A l'unanimité, le Conseil :
- DESIGNE André PIRIOU comme référent sécurité routière.

Pour copie conforme
A Plonévez-Porzay,

le mardi 31 mars 2026
Le maire
Alain PENNOBER